

SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

5 septembre 2016 – 14h00 – Dury

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers s'est réunie le 5 septembre 2016 à 14h00 dans les locaux de l'AMEVA, sous la présidence de M. Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (39 membres)

Collège des usagers (20 membres)

Collège des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (16 membres)

Etaients présents lors de la réunion (26 membres et 4 représentants):

Nom	Organisme
M. LENGLET Bernard	Syndicat mixte AMEVA, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
M. STOTER Jean-Jacques	Conseil départemental de la Somme, Vice-président de la CLE du SAGE
M. DEFLESSELLE Claude	Commune de Coisy, Vice-président de la CLE du SAGE
M. BLIN Frédéric (représentant)	Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois
M. HERTAULT Claude	Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard
M. HAZARD Guy	Syndicat Mixte Baie de Somme – 3 Vallées
M. POLIAUTRE Patrick	Syndicat du canal d'assèchement
M. CAVE Daniel (représentant)	Communauté de communes Bresle maritime
M. LEMAIRE Yves	Communauté de communes Pays des Sources
M. DELATTRE René	Commune de Miraumont
M. de l'EPINE Audoin	Commune de Prouzel
Mme FINET Colette	Commune de Longueau, Amiens Métropole
M. COTEL Jacques	Commune de Breteuil
M. DELEPLACE Dominique	Commune de Ligny Thilloy
M. TABUTEAU Quentin	Chambre régionale de commerce et de l'industrie de Picardie
Mme LATHUILLE Ségolène (représentant)	Chambres territoriales de commerce et de l'industrie de Picardie
M. du TERTRE Emmanuel (représentant)	Chambres régionale et départementale d'Agriculture de Picardie et de la Somme
M. PAWAR Aryendra	Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de la Somme
Mme BAZIN Danièle	Association pour le littoral Picard et la Baie de Somme
M. BELDAME Johann	Comité Départemental de Canoë-Kayak de la Somme
M. PIERRU Richard	AVIA
Mme STEINMANN – LEBLANC Arlette	Association Agri avenir Val de Noye
M. MONTASSINE Gérard	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins
M. PREVOST Olivier	DREAL Nord-Pas de Calais Picardie - Pôle délégation de bassin
Mme GORIAU Emilie	DDTM Somme
Mme UWE Sandra	Agence de l'Eau Artois-Picardie
M. GARGLIA Jean-Marc	ONEMA
M. JACQUEMIN Yvan	Conservatoire du Littoral
M. LEJEUNE Laurent	DREAL Picardie
Mme HAVET Noémi	CRPF

Mme ROHART Caroline	Animatrice de la CLE du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Syndicat Mixte AMEVA
Mme AMOROSO Lauranne	SAFEGE
Mme BESNARD Maëlle	SAFEGE

Etaient excusés et représentés à la réunion :

Nom	Représentant	Organisme
M. CORNIQUET Jean-François	M. BLIN Frédéric	Syndicat Mixte du Pays du Grand Amiénois
M. BRIERE Alain	M. CAVE Daniel	Communauté de communes Bresle maritime
M. HUCHER Dominique	Mme LATHUILLE Ségolène	Chambres régionale et territoriale de commerce et de l'industrie de Picardie
M. FAICT Olivier et M. BERTHE Antoine	M. du TERTRE Emmanuel	Chambres régionale et départementale d'Agriculture de Picardie et de la Somme

Etaient excusés à la réunion :

Nom	Organisme
Mme HOLLEVILLE-MILHAT Sabrina	Conseil départemental de la Somme
Mme BRUNET Annie	Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. FOIREST Emile	Commune de Courtemanche
Mme BRIAULT Francine	Commune de Querrieu
M. LOTTIN Nicolas	Association de Chasse du DPM de la Baie de Somme
M. SELLIER Serge	Agriculture Biologique de Picardie

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA
Caroline ROHART, animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
32 route d'Amiens, 80480 DURY
Tel : 03.64.85.00.22 - Fax : 03.22.90.91.80
c.rohart@ameva.org

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 26 mai 2016
2. Présentation du territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
3. Présentation du groupement SAFEGE – Droit Public Consultants
 - Présentation de l'équipe projet
 - Accompagnement juridique par Droit Public Consultants
4. Principes généraux de la prestation
 - Démarche générale et principes méthodologiques
 - Focus sur le calendrier de réalisation
 - Présentation des prochaines étapes de l'étude
5. Questions diverses

Préambule :

M. LENGLET ouvre la séance en indiquant que le SAGE en amont, le Haute Somme sera soumis à enquête publique à l'automne, il montre la voie pour le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

Il rappelle que la réunion du 26 mai 2016 a permis de valider l'état des lieux et du diagnostic qui serviront de base à la suite du travail. Il souligne le travail réalisé par Mme Rohart sur ces documents. Il indique également qu'en raison de la taille importante du territoire et des recommandations du groupe de travail national sur les SAGE, l'appui d'un prestataire a été jugé nécessaire pour respecter un délai d'élaboration de 6 ans pour le SAGE.

Il insiste sur l'importance de la participation des membres de la CLE et la nécessité que les acteurs se sentent concernés par le sujet.

Il rappelle que le SAGE Haute Somme a permis de faire émerger des actions concrètes avec un budget chiffré et un délai de mise en œuvre. Le Plan Somme II décline la mise en œuvre d'une partie de ces actions et permet également d'agir sur le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Il souligne l'importance du SAGE comme outil majeur, relais du SDAGE et feuille de route du territoire pour l'ensemble des acteurs de l'eau.

Il précise que sur la Somme aval, l'objectif est de présenter les documents du SAGE à l'enquête publique en 2018.

Il remercie l'assemblée pour sa participation et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 26 mai 2015

M. LENGLET rappelle les éléments présentés dans le compte rendu et notamment le renouvellement partiel des Vice-présidences et Présidences de Commissions. En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé.

2. Présentation du territoire

Mme ROHART explique ce qu'est un SAGE et présente le périmètre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ainsi que les chiffres clés du territoire. Elle rappelle que la CLE a souhaité supprimer les Comités Géographiques pour la suite de l'étude afin de recentrer le travail au sein des 3 Commissions thématiques.

[Cf. diaporama]

Elle indique qu'à la suite de remarques sur le diagnostic du territoire, une version corrigée est disponible dans le dossier de séance.

3. Présentation du groupement SAFEGE – Droit Public Consultants

Mme AMOROSO présente l'équipe projet mobilisée pour le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Elle explique également l'organisation de l'intervention de Droit Public Consultants au cours de l'élaboration du SAGE.

[Cf. diaporama :

- Présentation de l'équipe projet.
- Accompagnement juridique par Droit Public Consultant.]

4. Principes généraux de la prestation

Mme AMOROSO rappelle le contexte dans lequel s'insère la prestation de SAFEGE – DPC. Elle rappelle les étapes d'élaboration déjà réalisées par l'AMEVA et les étapes à venir. Le but de la prestation est bien d'achever l'élaboration des documents du SAGE pour que le territoire puisse disposer d'un document opérationnel et efficace.

[Cf. diaporama :

- Contexte et enjeux de la mission.]

M. DEFLESSELLE s'interroge sur la mise en œuvre du SAGE par les acteurs du territoire et se demande si des contacts seront pris avec les maîtres d'ouvrage pour rendre le SAGE opérationnel.

Mme AMOROSO indique que les porteurs d'actions seront identifiés pour chaque action du SAGE. Elle ajoute que la concertation permettra de solliciter les acteurs à chaque étape de l'étude et donc d'intégrer les maîtrises d'ouvrages à la démarche d'élaboration du SAGE.

Mme ROHART confirme que l'on identifiera bien dans chaque fiche-disposition les maîtrises d'ouvrage potentielles. Une difficulté liée au calendrier va intervenir lors de la rédaction du programme d'action, le paysage territorial et les maîtrises d'ouvrage évoluant (fusions, prises de compétences) très prochainement. Pour résumer, il s'agira d'associer à chaque action les maîtrises d'ouvrages envisagées et les financements possibles.

M. LENGLET insiste sur la mobilisation et l'investissement des acteurs et des financeurs pour faire du SAGE un outil concret. Il précise que la responsabilisation des acteurs du territoire est importante pour avancer ensemble et définir une stratégie partagée pour la gestion de l'eau sur ce territoire. Il ajoute que l'EPTB Somme-AMEVA co-anime la réflexion sur la gouvernance, aux côtés des services de l'Etat, et met en place toutes les possibilités pour que les acteurs du territoire puissent prendre leur place (assistance à maîtrise d'ouvrage, délégation ou transfert). Il précise qu'au-delà des acteurs de l'eau, il sera important d'associer le grand public à la démarche de SAGE.

M. STOTER demande des précisions sur la gouvernance et notamment les calendriers de mise en place des nouvelles compétences dans le domaine de l'eau.

M. LENGLET indique que ces dates sont fixées par la loi, la compétence GEMAPI sera obligatoire au 1^{er} janvier 2018.

M. STOTER signale que certaines communautés de communes ont déjà pris en anticipé ces compétences (CCSOA, CCOA, CC Roye, CC Montdidier, CC ALM, CC Santerre) sur le bassin.

M. LENGLET explique que la date est fixée au 1^{er} janvier 2020 pour les compétences Eau et Assainissement sauf pour les EPCI-FP qui ont déjà une partie des compétences, ANC notamment. Il signale que des réunions d'information sur la mise en place de ces compétences Eau et

Assainissement sont envisagées par l'AMEVA et les services de l'Etat à l'attention de l'ensemble des acteurs dans les prochains mois.

M. COTEL indique que dans l'Oise, pour les communautés de communes qui fusionnent, la prise de compétence assainissement devra être faite dès 2017.

D'autres acteurs répondent que dans la Somme, le délai de prise de compétence va jusqu'à 2018.

[Complément d'information : cette information est en attente de précision du Ministère en charge de l'Environnement]

M. LENGLET insiste sur l'importance de ces évolutions et sur les changements bénéfiques qu'elles vont apporter en rationalisant les maîtrises d'ouvrages du territoire.

M. DEFLESSELLE s'interroge sur la place des eaux pluviales dans la nouvelle organisation de la gouvernance.

M. LENGLET souligne que la question des eaux pluviales est un problème de fond, très présent sur le bassin en lien avec le ruissellement. Elle est incluse dans la compétence assainissement.

M. DEFLESSELLE se demande si la place du pluvial est avec la compétence assainissement ou avec la GEMAPI, le sujet touchant les deux domaines d'intervention.

M. LENGLET rappelle que la GEMAPI ne considère pas les problématiques liées au ruissellement. Il explique que pour l'ensemble de ces changements dans la gouvernance de l'eau, il faudra s'adapter aux particularités du territoire. Il insiste sur le fait que ces évolutions devraient apporter de la cohérence dans le domaine de l'eau.

M. MONTASSINE précise que des schémas d'assainissement anciens existent mais qu'il n'y a pas eu d'incitation à réaliser ce qui avait été défini. Les nouvelles collectivités devront reprendre ces actions pour que cela avance.

M. de l'EPINE répond que la sensibilisation et la prise de conscience générale seront centrales sur ces sujets et permettront d'apporter les financements indispensables à la réalisation des actions. Il ajoute que, grâce aux financements et particulièrement aux Plan Somme I et II sur le bassin, des actions concrètes ont été réalisées sur le terrain et que les effets en sont visibles.

Mme BESNARD reprend la présentation et précise le déroulement des différentes phases de l'étude.

La première phase consiste en la définition du scénario tendanciel, de ses variantes et au choix de la stratégie :

- *Le scénario tendanciel : il s'agit de mettre en avant les grandes tendances d'évolution du territoire sans le SAGE et de les localiser. Une réunion globale des commissions thématiques se tiendra le 13 septembre afin d'échanger autour du rapport produit. Des précisions et corrections seront demandées aux acteurs sur les tendances projetées afin que le scénario retenu corresponde à leur vision du territoire.*

M. STOTER demande si les documents de planification du type SCoT ou PLUi sont utilisés dans le Scénario Tendanciel.

Mme BESNARD répond que le SCoT du Grand Amiénois a par exemple été utilisé.

M. STOTER se demande quelles données ont été utilisées là où il n'existe pas de tels documents.

Mme ROHART explique qu'elle a fourni les données pour la réalisation du Scénario Tendanciel, il s'agit de documents globaux, les PLUi ne sont pas considérés à l'échelle du SAGE.

- *Les scénarii alternatifs : il s'agit d'envisager plusieurs scénarii pour atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et répondre aux enjeux des acteurs du territoire. Les scénarii proposés peuvent correspondre à un niveau d'ambition plus ou moins important des actions à mettre en œuvre et serviront à alimenter les débats autour du choix de la stratégie.*

Un travail sera effectué en amont des commissions thématiques des 7 et 8 décembre pour proposer un socle de travail à partir duquel les participants pourront débattre.

M. STOTER s'interroge sur les échéances présentées pour les documents de scénario tendanciel et scénarii alternatifs.

Mme ROHART précise que le scénario tendanciel a été travaillé durant l'été et qu'une version projet du document est déjà disponible en téléchargement sur le site de l'AMEVA. L'objet de la réunion du 13 septembre sera de recueillir les remarques et ajouts des acteurs du territoire. Les scénarii alternatifs constituent l'étape suivante. Le but sera d'y travailler en commissions thématiques en décembre (7 et 8). Elle ajoute qu'à l'instar du scénario tendanciel, les acteurs travailleront sur la base d'une version projet disponible en téléchargement en amont des réunions, pour permettre un travail plus efficace lors de ces ateliers.

M. STOTER demande à ce qu'un mail soit adressé de manière régulière aux membres de la CLE pour rappeler les dates de réunions ainsi que la mise à disposition des documents.

- *Le choix de la stratégie : il s'agit pour les acteurs de se positionner fermement sur une feuille de route commune et partagée pour la rédaction des documents du SAGE. Droit Public Consultants accompagnera également les acteurs lors de cette phase.*

Dans les prochains mois, les acteurs seront sollicités à plusieurs reprises :

- *Lors de la commission thématique commune de scénario tendanciel du 13 septembre 2016 ;*
- *Lors des commissions thématiques de scénarii alternatifs des 7 et 8 décembre 2016 ;*
- *Lors de la commission thématique commune d'aide au choix de la stratégie du 12 janvier 2017 ;*
- *Lors de la CLE de validation de la Stratégie du 9 février 2017.*

La seconde phase de l'étude consistera en la rédaction des documents du SAGE (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et Règlement) :

- *Le PAGD : Il s'agit de rédiger les dispositions à mettre en œuvre sur le territoire en lien avec la stratégie choisie.*

- *Le Règlement : il s'agit de renforcer la portée juridique de certaines dispositions du PAGD par la rédaction de règles. Il doit être clair et concis pour faciliter son application par les services de l'Etat*

Lors de cette phase,

- *cinq comités de rédaction seront organisés en comité restreint ;*
- *deux commissions thématiques communes permettront d'informer l'ensemble des acteurs sur l'avancée du travail réalisé et de discuter autour de ces éléments ;*
- *deux CLE seront également organisées à la fin de chaque série de comité de rédaction et commission thématique afin de valider l'avancement du travail et d'émettre des remarques qui seront intégrées pour la suite du travail ;*
- *une CLE de validation est également prévue à l'issue du travail de rédaction.*

[Cf. diaporama :

- Phase 1 : Définition du scénario tendanciel, de ses variantes et rédaction de la Stratégie.
- Phase 2 : Rédaction des documents du SAGE – PAGD et règlement.
- Calendrier de réalisation.
- Présentation des prochaines étapes de l'étude.]

M. DEFLESSELLE s'interroge sur la composition des Commissions Thématiques suite aux réélections des présidents notamment.

Mme ROHART précise qu'il n'y a pas de changement particulier dans la composition des Commissions Thématiques, celles-ci étant le plus largement ouvertes. Elles sont constituées a minima de l'ensemble des membres de la CLE auxquels se rajoutent les experts et acteurs concernés par les thématiques traitées sur le territoire.

5. Questions diverses

Mme ROHART explique qu'en parallèle de la démarche d'élaboration des documents du SAGE, d'autres travaux sont menés en lien avec le SAGE. Elle explique qu'une plaquette de synthèse est en cours de réalisation sur l'Etat des lieux et le Diagnostic du SAGE à destination des communes et EPCI à FP du territoire de SAGE.

M. STOTER demande jusqu'à quelle date les dernières remarques sur le diagnostic peuvent être adressées et à partir de quand le diagnostic sera considéré comme approuvé dans sa version définitive.

Mme ROHART précise que le diagnostic sera considéré comme approuvé dans un délai de 15 jours après cette réunion. La partie correspondante de la plaquette d'information pourra donc être achevée.

Mme ROHART poursuit par une présentation des actions prévues ou mises en place concernant les zones humides, les Zones à Enjeu Environnemental, les Mesures Agro-Environnementales climatiques (MAEc) et l'organisation d'une journée technique sur les « Eaux Pluviales » envisagée en 2017.

[Cf. diaporama]

M. LENGLET laisse la parole à M. PREVOST pour conclure la réunion.

M. PREVOST insiste sur le fait que les SAGE sont issus de la volonté des collectivités en Artois-Picardie. Il souligne l'implication et l'enthousiasme du Président de la CLE sur ce sujet et insiste sur l'importance de travailler ensemble pour atteindre les objectifs environnementaux tout en préservant les usages.

Il rappelle que les Services de l'Etat seront présents pour accompagner et aider à la réalisation du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

M. LENGLET remercie les participants et clôture la réunion.